

## Isère

# La commune de Reventin-Vaugris se déclare en « état d'urgence écologique et sanitaire »

Alors que la municipalité s'oppose au projet de demi-échangeur au niveau de la barrière de péage, les élus ont voté une délibération particulière lundi 6 novembre. Et exhortent l'État à prendre des mesures.

C.Le. -



En novembre 2022, la maire Édith Ruchon et son conseil avaient déjà renommé symboliquement la commune. Photo archives Le DL /Mona Blanchet

Ce lundi 6 novembre, le conseil municipal de Reventin-Vaugris a adopté une délibération proclamant officiellement la commune en « état d'urgence écologique et sanitaire ».

« Cette action s'inscrit dans le combat contre le projet de construction d'un échangeur autoroutier au cœur du village, exposant la population locale à des niveaux de pollution et des dangers inacceptables », indique la municipalité. « Le projet en question entraînera une augmentation significative du trafic, avec près de 12 000 véhicules supplémentaires circulant chaque jour à proximité des habitations et des équipements sportifs et culturels. »

Ceci s'ajouterait aux « effets néfastes déjà subis du fait de l'implantation au cœur de la commune de l'une des plus grandes barrières de péage d'Europe, qui génère un trafic quotidien moyen de 75 000 véhicules, dont un nombre

considérable de poids lourds, ainsi que des pics réguliers atteignant 140 000 véhicules. »

## « Un appel pressant à l'action de l'État »

Depuis 2016, [la municipalité de Reventin-Vaugris est mobilisée contre le projet de demi-échangeur à hauteur de la barrière de péage](#). Elle indique rester « déterminée à défendre les intérêts de la population et à œuvrer pour un environnement plus sain et durable. Cette déclaration d'état d'urgence est un appel pressant à l'action de l'État. »

Ainsi, face à cette situation, la municipalité de Reventin-Vaugris exhorte l'État à prendre des mesures immédiates, notamment : la réalisation d'une étude précise et détaillée de la qualité de l'air à Reventin-Vaugris ; la réalisation d'une étude air et santé de niveau 1 (recommandation n° 1 du commissaire-enquêteur) ; le passage en flux libre de la barrière de péage de Reventin-Vaugris ; la réouverture en urgence de la gare de Vaugris ; la desserte de la commune par une ligne de transports en commun régulière.

Pour Édith Ruchon, la maire de Reventin-Vaugris, « il est de notre responsabilité d'élus de tout mettre en œuvre pour protéger la santé, la sécurité de nos concitoyens et l'environnement dans lequel nous vivons ».